



POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

**PRIX DES ABONNEMENTS :**

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . 10 — — 13 —  
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

**Gare de Saumur (Service d'hiver, 11 novembre).**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.**

3 heures 03 minutes du matin, Express.  
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.  
1 — 52 — — soir, Omnibus-Mixte.  
4 — 13 — — Express.  
7 — 18 — — Omnibus-Mixte.

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.**

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.  
8 — 25 — — Omnibus-Mixte.  
9 — 50 — — Express.  
11 — 54 — — Omnibus-Mixte.  
5 — 57 — — soir, Omnibus.  
10 — 34 — — Express.

**PRIX DES INSERTIONS :**

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du Journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

**Chronique Politique.**

Le roi de Prusse a ouvert le Parlement de la Confédération de l'Allemagne du Nord. Dans le discours qu'il a prononcé à cette occasion, il a passé en revue les différents projets de lois qui seront soumis aux délibérations de l'assemblée dans le cours de la présente session.

Le roi a constaté que la nomination d'agents diplomatiques chargés de représenter la Confédération, a largement contribué à affermir les relations amicales avec les puissances étrangères, et il a déclaré en terminant que l'objet de sa constante sollicitude sera de cultiver et de maintenir ces relations.

La Gazette de France rapporte que la police turque vient de saisir, en plein Bosphore, un navire sous pavillon hellénique, nommé le Panaya, qui transportait dans la mer Noire un chargement de 500 barils de poudre. Ce chargement était, ajoute ce journal, destiné à être débarqué sur les côtes bulgares et ensuite distribué aux bandes entretenues à proximité de la rive danubienne.

Le Journal des Débats publie un article très-développé où il examine, en résumant les informations de ses correspondants, la situation particulière de l'Autriche, de la Russie et de la Prusse. Il constate que ces divers Etats sont aux prises avec de grandes questions et de graves difficultés extérieures, qui sont favorables au maintien de la paix générale, en écartant les cabinets de Vienne, de Saint-Pé-

tersbourg et de Berlin de toute entreprise extérieure.

Ce que dit le Journal des Débats concernant la Prusse mérite d'être signalé :

La Prusse, dit-il, est dans de tout autres conditions que l'Autriche et la Russie : sa constitution militaire ne laisse rien à désirer, l'ordre existe encore dans ses finances, et l'organisation intérieure de ses anciennes provinces est excellente. Mais c'est la Prusse qui, par son entreprise de 1866, a créé la situation actuelle de l'Europe, situation précaire et la cause principale des alarmes qu'on a conçues partout pour le maintien de la paix. On craint pour la paix, parce qu'on redoute de nouvelles entreprises de la Prusse. Ces craintes sont-elles fondées ? La Prusse peut-elle se livrer à de nouvelles entreprises ?

Nos correspondants de Berlin ne le croient pas, et ils nous donnent, pour justifier leur sentiment, des motifs qui ne manquent pas de valeur. Ils nous écrivent :

« La Prusse a conquis des provinces considérables ; mais ces provinces ne sont point soumises. Ni les Hanovriens, ni les Hessois, ni les habitants du pays de Nassau et de la ville de Francfort, ne sont résignés à la perte de leur autonomie et à leur incorporation à la Prusse. Ils s'y résigneront un jour, cela n'est pas douteux ; mais en attendant que leur résignation soit un fait accompli, on ne pourrait sans danger courir à de nouvelles aventures. Le roi Guillaume en est aussi convaincu que M. de Bismark ; ils savent parfaitement l'un et l'autre que s'ils provoquaient une nouvelle guerre, et si la Prusse avait un échec,

l'ancienne Prusse elle-même serait en danger !

Le gouvernement prussien a donc besoin de la paix pour consolider ses conquêtes. La paix ne lui est pas moins nécessaire pour achever l'institution de la Confédération des Etats du Nord de l'Allemagne. Cette nouvelle machine est très compliquée par elle-même et il surgit de tous les côtés des difficultés qu'on n'avait pas prévues. Les Etats confédérés sont obligés d'entretenir un état militaire très dispendieux, et ils ont vu leurs dépenses s'accroître dans des proportions énormes. Les populations se plaignent, les affaires souffrent, et on ne sait que faire pour adoucir les souffrances. Il y a des pays dont la situation est intolérable : le royaume de Saxe, par exemple.

L'ancienne Prusse est aussi atteinte par de cruelles plaies. Les réserves d'argent s'épuisent, et l'on s'occupe à introduire des réformes dans le système des impôts, afin de les rendre plus productifs. Tant que la situation générale de l'Europe ne changera pas, la Prusse devra avoir une armée dis, roportionnée et dépenser beaucoup plus d'argent qu'elle n'en a. Tout cela est grave, parce que la Prusse est un pays peu riche malgré son agriculture, son commerce et son industrie.

La Prusse, qui ne veut pas, qui ne peut pas faire la guerre, désire ardemment que l'on mette fin à un état de choses accablant, et qui ne peut se détendre que par un désarmement général.

Le Journal des Débats ajoute qu'il laisse à ses correspondants l'entière responsabilité des renseignements qu'on vient de lire ; c'est aussi à ce titre et sous ces réserves que nous les reproduisons.

**TROUBLES A BORDEAUX.**

Le Courrier de la Gironde raconte en ces termes les troubles regrettables qui ont eu lieu à Bordeaux, à l'occasion des opérations du conseil de révision pour la formation de la garde nationale mobile. Le premier jour, ces troubles avaient eu assez peu de gravité ; ils se bornaient aux faits suivants :

« De jeunes conscrits se sont promenés par bandes nombreuses, chantant la Marseillaise et ayant à leur tête un de leurs camarades qui portait une perche au haut de laquelle était attaché un chiffon rouge, morceau de cache-nez ou de ceinture en laine.

» Une quinzaine d'arrestations ont été faites.

» Les opérations du conseil de révision vont continuer aujourd'hui.

Le lendemain, les choses ont pris une tournure plus menaçante. Laissons parler le Courrier de la Gironde :

« Hier, les manifestations regrettables auxquelles les opérations du conseil de révision avaient déjà donné lieu, se sont renouvelées et ont pris un caractère de violence plus accentué.

» Les jeunes conscrits se sont promenés par bandes nombreuses, ont fait des attroupements sur différents points, notamment sur les boulevards extérieurs, où quelques désordres ont eu lieu, et à la Pyramide, où ils ont été, à plusieurs reprises, vainement sommés de se disperser.

» Dans la rue de la Trésorerie, un commissaire de police a été très-grièvement blessé ;

**PROULETON.**

**L'AIGLE NOIR DES DACOTAHS,**

PAR JULES B. D'AUBRIAC.

**I. — A L'OCCIDENT.**

La civilisation est animée d'une force immense qui la pousse à une expansion sans limite : comme la vapeur impatiente que soulève une ardente flamme, elle est toujours en ébullition, prête à se répandre hors des limites connues. La civilisation est le mouvement perpétuel de l'humanité, toujours à la recherche de l'infini. Mais, sur son passage, elle laisse des traces, souvent misérables ou sanglantes, — épaves ballottées sur l'océan du destin ; — elle détruit en créant ; elle fait des ruines en consolidant son édifice ; elle engloutit qui-conque veut lutter avec elle.

Il y a deux siècles à peine des peuplades appelées sauvages, — pourquoi sauvages ? — promenaient dans les forêts vierges du Nouveau-Monde leur fière indolence, leur liberté solitaire, leur ignorance insouciance du reste de l'univers.

La civilisation s'est abattue sur ces régions heureuses ;

comme une avalanche, elle a balayé devant elle les bois, leurs hôtes errants, — Indiens, buffles, gazelles ou léopards ; — elle a supprimé le désert et ses profonds mystères ; elle a tout absorbé.

Aujourd'hui on imprime et on vend des journaux là où jadis le Delaware, le Mohican ou le Huron fumaient le calumet de paix ; on agiote à la Bourse là où mugissait le buffle ; on fabrique des machines à coudre là où la squaw indienne préparait le pemmican des chasseurs ; le rail-way a remplacé les pistes du Sioux sur le sentier de guerre ; on vend de la bonneterie là où combattirent des héros.

Et peu à peu l'Homme rouge, le vrai maître du désert, s'est retiré, luttant d'abord, fuyant ensuite, demandant grâce enfin . . . — demandant, sans l'obtenir ! une dernière place sur cette terre de ses ancêtres, pour y dormir à côté de leurs vieux ossements.

Roule avalanche ! tombez nations du désert ! et roulez sur cette pente inexorable qui mène à l'Océan ! Bientôt l'Indien aura vécu, il sera une légende, une ombre, un mythe ; on en parlera, comme d'une fable ; et puis on n'en parlera même plus ; l'oubli aura tout dévoré.

Que le lecteur veuille bien nous suivre dans ce monde presque disparu : les Prairies de l'Orégon nous offrent l'hospitalité, la grande et majestueuse hospitalité que Dieu donne à l'homme dans le désert.

La matinée était ravissante : frais et joyeux de son repos nocturne, le soleil envoyait ses premiers rayons cueillir dans le calice des fleurs des myriades de perles semées par la rosée : chaque feuille de la forêt, illuminée par une flèche d'or, envoyait autour d'elle des reflets d'émeraude : chaque colline s'empourprait ; chaque nuage rose semblait chercher un nid pour y conserver sa fraîcheur. Les oiseaux chantaient, les rameaux babillaient, les ruisseaux murmuraient ; tout était en joie dans l'air et sur la terre, et du désert immense s'élevait l'harmonie ineffable qui, chaque jour, salue le Créateur.

Dans un de ces groupes arborescents qui rompent d'une manière si pittoresque l'uniformité des pelouses éternelles, était installé le campement rustique d'un convoi de pionniers. Au milieu du retranchement circulaire formé par les wagons s'élevait, sous le feuillage d'un tulipier, une jolie tente blanche ressemblant de loin à quelque grand cygne endormi sur le gazon.

Dans les wagons on aurait pu entendre la robuste respiration des dormeurs : ce paisible écho du sommeil excitait une rêverie mélancolique et quelques symptômes d'envie chez la sentinelle qui veillait au salut des voyageurs.

Le rideau de la petite tente blanche s'agita, s'entrouvrit et laissa paraître une adorable tête de jeune

filie ; ses longs cheveux ondulés, blonds comme les blés mûrs, se répandaient à profusion sur ses épaules, pendant que ses deux petites mains mignonnes cherchaient vainement à les réunir en une large tresse ; ses yeux noirs à reflets bleus illuminaient un frais visage rose ; un sourire joyeux anima sa charmante figure, à la vue des splendeurs de l'aurore : d'un bond de gazelle elle s'élança hors de la tente et s'avança sur la pelouse avec une démarche de fée ou de princesse enchantée.

Apercevant des touffes de fleurs qu'avaient épargnées les pieds lourds des hommes et des chevaux, elle courut les cueillir, plongeant, toute rieuse, ses mains dans la rosée odorante.

— Et maintenant ! se dit-elle en promenant des yeux ravis sur la plaine onduleuse, faisons une petite excursion dans la prairie ! Ce n'est pas se promener que de suivre la marche fortifiée des wagons où je me sens prisonnière. Allons aux fleurs ! allons aux champs ! qu'il fera bon de courir sur ce gazon avec le vent du matin !

Esther Morse (c'était son nom) rentra dans sa tente pour y prendre un chapeau de paille, rustique mais décoré de beaux rubans cramoisis, s'en coiffa coquettement et partit en chantant à mi-voix.

Elle passa à côté de la sentinelle qui, fatiguée de sa nuit sans sommeil, s'appuyait languissamment sur sa



il a reçu plusieurs coups sur la tête et au visage.

Les jeunes gens de Saint-Nicolas, de Saint-Michel, de Sainte-Croix, de Saint-Charles, convoqués devant le conseil de révision pour aujourd'hui, avec ceux de Bègles et de la Bastide, se sont rendus à Bègles pour exciter leurs camarades à la résistance.

Ce matin, ces jeunes gens, réunis sur les allées de Tourny, près de la salle du conseil de révision, font du tapage et montrent des dispositions hostiles; ils se promènent par bandes dans la ville, mais ne se rendent pas au conseil de révision, et disent tout haut qu'ils n'ont pas l'intention de s'y rendre.

Hier soir, toute la police était sur pied, des patrouilles parcouraient la ville, et on nous assure que ce matin les postes sont doublés.

Nous ne saurions trop engager les jeunes conscrits à cesser ces manifestations intempestives qui troublent l'ordre public sans autre résultat que des désagréments pour eux et leurs familles.

Hier, une trentaine d'arrestations ont eu lieu et plusieurs condamnations à quinze jours de prison en ont été la conséquence. Que ces jeunes gens songent à l'affliction que ces condamnations vont causer à leurs familles, à l'inutilité de leur résistance, et qu'ils restent en repos; c'est le meilleur conseil qu'on leur puisse donner.

Le *Courrier de la Gironde* qui nous parvient ce matin, contient ces nouveaux détails:

Nos conseils prudents n'ont malheureusement pas été suivis, et hier c'est une véritable émeute qui a eu lieu à Bordeaux.

Dès le matin, ainsi que nous l'avons dit, des groupes à physionomie hostile se sont agités autour de la salle où le conseil de révision attendait en vain, comme la veille, que les conscrits vissent se présenter à lui.

Des carottes ornaient la boutonnière de presque tous les conscrits de La Bastide, et cette manifestation grotesque ne devait malheureusement pas être la seule.

Vers une heure, l'agitation se produisit sur la place Tourny, et peu d'instants après arrivait par la rue Sainte-Catherine un groupe de jeunes conscrits du quartier Saint-Nicolas, chantant sur un rythme vif et accentué une chanson dans laquelle il était dit que les enfants de Saint-Nicolas ne serviraient jamais dans la garde mobile. Une vingtaine d'entre eux étaient armés de gourdins.

Quand cette bande fut arrivée au milieu de la place de la Comédie, une masse d'autres conscrits se groupa autour d'eux, et celui qui portait la plus longue perche se mit en devoir, aidé de ses camarades, d'y attacher un drapeau en soie ou en lustrine rouge sur lequel était écrit, nous a-t-on assuré:

« La garde mobile n'aura pas  
Les enfants de Saint-Nicolas. »

Cet étendard était à peine déployé que M. le commissaire central, revêtu de son écharpe, s'avança suivi d'un agent qui s'empara de la perche et reçut un coup de bâton qui lui fracassa la mâchoire. Alors, la mêlée s'engagea, les jeunes gens frappèrent les agents qui ripostèrent. Coups de bâtons et coups de poings furent échangés; les agents dégainèrent aussitôt; mais nous ne croyons pas et nous n'avons point vu qu'ils se soient servis de leurs armes. Cependant, ainsi qu'il arrive malheureusement toujours en pareille circonstance, les arrestations nombreuses qui ont été faites, pendant et après la rixe, l'ont été souvent avec une violence qui a suscité plusieurs réclamations autour de nous.

Après quelques minutes de résistance, les mutins se sont enfuis du côté de la place des Quinconces, où la perturbation a été mise dans la foire. Là, quelques agents et un gendarme à pied ont encore été, assez rudement maltraités.

On nous a même annoncé que M. le préfet, sorti de la salle du conseil de révision, et qui donnait des ordres au milieu de la foule, exhortant les agents au calme et à la modération, avait reçu un coup dans le dos.

Sur les allées de Tourny, sur le cours du XXX Juillet et sur la place de la Comédie, la plupart des magasins ont été fermés, et c'est alors que les ordres ont été expédiés aux différents chefs de corps de la garnison et qu'on a vu arriver, sur les allées de Tourny et sur la place de la Comédie: la gendarmerie à cheval, colonel en tête, le régiment d'infanterie, l'escadron de lanciers et des gendarmes à pied qu'on était allé chercher en voiture. La foule était énorme, elle a été refoulée d'abord sur les trottoirs et le péristyle du Grand-Théâtre et les allées de Tourny, qui avaient peine à la contenir; puis on a fait à plusieurs reprises évacuer le péristyle et les galeries couvertes du Grand-Théâtre, et le régiment est venu se placer sur les allées de Tourny, qu'il a occupées pendant que les gendarmes et les lanciers stationnaient sur la place de la Comédie.

Des détachements de lanciers ont exécuté plusieurs manœuvres autour des allées de Tourny.

M. le général Dumas, le général de Piétrequin et leurs officiers d'état-major étaient à la tête des troupes.

A quatre heures et demie environ, le conseil de révision, devant lequel ne s'étaient présentés que quelques rares conscrits, levait la séance et les troupes se retiraient. — Tout était fini.

Dans la soirée, et notamment vers six heures, la statue de l'Empereur qui décore les allées de Tourny, était entourée d'une foule assez considérable. Des pierres ont été lancées à la statue qui a subi quelques légères dégradations.

Les jeunes conscrits de Saint-Michel ont

été plus sages; convoqués hier, comme leurs camarades de La Bastide, de Saint-Nicolas, de Sainte-Croix et de Bègles, ils sont restés chez eux, et se sont abstenus de ces violences qui ont pour résultat l'emprisonnement et la condamnation de ceux qui s'y livrent.

Vous êtes électeurs, votez; c'est la bonne et la seule manière efficace de manifester votre sentiment à l'endroit des actes du gouvernement; mais ayez le bon sens de vous abstenir de violences qui ne peuvent produire que des désagréments pour vous et vos familles.

On lit dans la *France*:

Les détails commencent à arriver sur les désordres qui ont attristé Bordeaux.

L'origine n'en est pas encore constatée, mais comme on n'a pas manqué d'attribuer ces troubles au mécontentement causé par la garde nationale mobile, il n'est pas indispensable de mettre, dès l'abord, sous les yeux de nos lecteurs quelques faits et quelques chiffres dont ils pourront eux-mêmes dégager les conclusions.

On sait que les désordres ont coïncidé avec la révision. Au moment où ils se produisaient, le préfet et les autorités étaient dans la salle même des séances à la mairie et procédaient aux opérations. C'est de là que M. de Banville est parti à la tête du piquet d'honneur et de quelques gendarmes pour aller au secours de la police qui, vu son petit nombre et malgré l'assistance de quelques citoyens courageux, n'était pas en mesure de tenir tête aux émeutiers.

Or, en ce moment, sur 258 jeunes gens inscrits sur les listes de la garde nationale mobile, 200 environ étaient présents dans la salle, soit par eux-mêmes, soit par leurs parents les représentant en cas d'absence.

Quand le préfet est rentré dans la salle, une demi-heure après sa sortie, c'est-à-dire après avoir rétabli l'ordre, il les y a tous retrouvés calmes, causant ensemble, attendant le retour de ce fonctionnaire pour terminer les opérations.

Aucune des listes, aucun des papiers laissés par les autorités et les employés n'avaient été touchés, et les jeunes gens ont été les premiers à demander au préfet si tous les perturbateurs avaient été bien arrêtés.

Trois quarts d'heure se sont écoulés ensuite avant que le piquet d'honneur, les pompiers et la gendarmerie, occupés ailleurs, soient rentrés dans la salle; et pendant ce temps, les opérations ont été reprises, se sont continuées et se sont achevées, chacun répondant à l'appel de son nom sans aucune réclamation ni mauvaise humeur. Enfin, comme dernier trait à ces informations, nous ajouterons que sur une quarantaine d'individus arrêtés, on n'en compte pas trois qui aient été dans le cas d'être inscrits sur les contrôles de la garde nationale mobile.

Nous l'avons dit, nous ne ferons pas de flexions. Il nous semble que ces faits ont le mérite de l'éloquence; nous voulons laisser à nos lecteurs le soin d'en tirer les conséquences.

Le calme est complètement rétabli.

Pour les articles non signés: P. GODIN.

## Nouvelles Diverses.

On lit dans le *Constitutionnel*:

L'Indépendance belge annonce le voyage de l'Empereur Napoléon à Berlin et à Saint-Petersbourg.

Cette nouvelle est dénuée de fondement.

Le Sénat a reçu communication de la loi votée par le Corps-Législatif et qui ouvre un crédit de 2 millions destiné à venir au secours des indigènes de l'Algérie.

On nous annonce, au moment de mettre sous presse, que, sur la proposition du cardinal-archevêque de Bordeaux, le Sénat a décidé qu'il passerait immédiatement au vote la loi. M. le maréchal Mac-Mahon, présent à la séance, a dû prendre la parole.

Le Sénat a voté vendredi à l'unanimité 113 voix sur 113 votants, la promulgation de la loi d'appel de 100.000 hommes sur la classe de 1867, pour le recrutement des armées de terre et de mer.

Voici les noms des membres de la commission du budget au Corps-Législatif:

1<sup>er</sup> bureau, MM. le marquis de Talhouët, Mége; 2<sup>e</sup>, MM. le marquis d'Avrincourt et le baron Boquet; 3<sup>e</sup>, MM. Busson-Billault et Laurent Descours; 4<sup>e</sup>, M. Le Peletier d'Aulnay; 5<sup>e</sup>, MM. Alfred Le Roux, Louvet; 6<sup>e</sup>, MM. le duc d'Albaféra et le comte Drouot; 7<sup>e</sup>, MM. Creuzet et Gressier; 8<sup>e</sup>, MM. Séneca et le baron de Soubeyrau.

Nous ne connaissons pas encore les noms des membres nommés par le 9<sup>e</sup> bureau.

L'amiral américain Farragut est à Rome. Après avoir visité Garibaldi à Caprera et Victor-Emmanuel à Florence, il vient d'être reçu en audience particulière par le souverain-pape.

Des affiches anarchiques ayant été mises en circulation dans la ville de Rennes, M. le procureur impérial a fait procéder à l'arrestation de trois jeunes gens qui ont été reconnus comme étant les auteurs de ces placards. Une instruction est commencée, il en résulte jusqu'à présent que les inculpés n'ont été motivés que par le désir de semer l'agitation.

A la suite des actes d'insubordination commis lundi dernier à l'école vétérinaire de Lyon, cette école vient d'être licenciée par arrêté ministériel du 20 mars. L'inspecteur général des études a été chargé de mettre cette décision à exécution et de procéder à une enquête à la suite de laquelle il sera définitivement statué à l'égard des délinquants.

carabine. C'était un beau jeune homme, grand et fort; en voyant la jeune promeneuse il tressaillit comme s'il eût aperçu une apparition.

Ce n'est pas mon affaire de vous donner un conseil, miss Esther, murmura-t-il, mais prenez garde; on ne sait quels Peaux-Rouges sont en embuscade derrière ces rochers là-bas.

Ne craignez rien pour moi, Abel Cummings, répondit-elle avec un gracieux sourire; je veux seulement faire un tour sur la pelouse. Je serai de retour avant le déjeuner.

Si les anges descendaient sur la terre, je croirais en voir un, se dit le jeune homme en la regardant s'éloigner.

Bientôt elle eut franchi l'enceinte du camp; insoucieuse du danger, tout entière au charme du délicieux paysage qui l'entourait, Esther courut au ruisseau dont le frais murmure se faisait entendre dans le bois. En route, elle papillonnait de fleur en fleur, butinant à droite et à gauche comme une abeille matinale. Arrivée au bord de l'eau, elle ne put se dispenser de s'y mirer: jamais sans doute ce miroir du désert n'avait reflété plus joli visage: la jeune fille en profita pour faire une toilette champêtre et disposer une couronne de fleurs dans les nattes épaisses de sa luxuriante chevelure.

Tout-à-coup un bruit sifflant la fit tressaillir; elle

écouta un instant, tremblante, en regardant à la hâte autour d'elle. Était-ce le vent dans les branches...? le tonnerre lointain d'une bande de buffles au galop...? ou le pas méfiant de quelque grand loup gris...? ou bien, ô terreur! la marche invisible de l'Indien féroce en quête de prisonniers ou de chevelures...?

Au premier regard qu'elle lança derrière elle, elle aperçut une femme indienne debout à quelque distance. S'élançant vers le camp pour échapper aux poursuites des sauvages, fut le premier mouvement d'Esther; mais au premier pas qu'elle fit, elle sentit une main saisir vivement les plis flottants de sa robe: l'Indienne était à ses côtés.

Regardez moi, lui dit cette dernière d'une voix gutturale mais caressante et harmonieuse; regardez moi pas ennemie. La Face-pâle a donc oublié les Larami? La mémoire des femmes blanches n'est pas droite comme le cœur des femmes rouges.

Un instant glacé dans ses veines, le sang d'Esther colora ses joues; elle avait reconnu dans la jeune Indienne la fille d'une tribu amie que les voyageurs avaient rencontrée quelques semaines auparavant.

La femme blanche a été bonne pour moi. L'a-t-elle déjà oubliée? ne reconnaît-elle plus l'épouse d'un grand chef des Sioux?

La jeune Indienne, vivement éclairée par les rayons

naissants du soleil, réalisait dans toute sa perfection le type si rare de la beauté sauvage. Taille élancée et souple se redressant avec une grâce féline; petits pieds ornés de mocassins coquets en fourrure blanche; longue chevelure brune et soyeuse à reflets dorés; grands yeux de gazelle, profonds et pensifs; profil d'aigle, fondu pour ainsi dire, en physionomie de colombe; tout se réunissait en elle pour faire une admirable créature, qu'on ne pouvait facilement oublier.

Oui, répondit Esther, je me souviens bien de vous; mais quel motif vous a emmenée si loin de votre tribu? Je ne croyais pas que les femmes indiennes eussent l'habitude de s'éloigner autant de leurs wigwams, et de laisser ainsi leurs maris.

Waupee n'a plus de mari.

Comment? que voulez-vous dire? Il n'y a pas un mois, je vous ai vue l'épouse d'un grand guerrier, fameux sur le sentier des chasses.

Un jour, une femme belle comme une rose blanche est venue dans le wigwam de l'Aigle-Noir. Le guerrier a oublié Waupee sa femme, et son cœur s'est tourné vers la robe blanche. Waupee n'a plus de mari.

Waupee! (c'est-à-dire Faucon-Blanc) que me racontez-vous là? je ne vous comprends pas.

Le guerrier n'a plus voulu regarder la lune lorsque les rayons d'or du soleil ont frappé sa paupière.

Vous me parlez en énigmes; expliquez-vous clairement.

L'Aigle-Noir a les yeux fixés sur la beauté de la Face-pâle, dit l'Indienne en appuyant son doigt contre la poitrine d'Esther.

Sur moi! vous vous trompez! répliqua Esther avec un sourire inquiet.

Ma langue suit le droit chemin de la vérité.

Mais c'est une folie! Il ne me reverra plus; m'oubliera, Waupee! et de beaux jours reviendront pour vous.

L'homme rouge n'oublie jamais.

Et vous avez fait une longue route... vous êtes venue si loin pour me parler de cela?

Le wigwam de Waupee est désolé.

Vous avez un autre motif... parlez, parlez donc, je vous en conjure.

Que ma sœur à visage blanc pense son oreille pour que Waupee puisse y murmurer des paroles secrètes, dit l'Indienne en baissant la voix et regardant autour d'elle avec inquiétude; les bois, les eaux, les rochers ont des oreilles.

Oh! vous me faites mourir de peur; qu'allez-vous m'annoncer?

Faucon-Blanc se haussa sur ses petits pieds pour atteindre à l'oreille d'Esther, et la serrant dans ses bras



La mutinerie de ces jeunes gens, dit le *Salut public de Lyon*, est certainement blâmable, mais la cause première des événements nous semble au fond si peu grave, et d'ailleurs le travail et la conduite de ces élèves ont, jusqu'à présent, été si exemplaires, que nous aimons à espérer pour les coupables une complète amnistie.

Trente élèves qui étaient restés fidèles à leur devoir et à la discipline ne sont pas atteints par la mesure d'exclusion.

— Les troubles qui ont eu lieu dans la Lozère, sur la ligne des travaux du chemin de fer, paraissent apaisés. On sait qu'ils avaient pour cause une rivalité malheureuse, à propos du taux des salaires et des marchandises, entre les ouvriers français et piémontais. Le calme est rétabli à Villefort, à Albespeyre, à Pervençères, et sur les autres points de la ligne. Le 19, le préfet de la Lozère et l'avocat général, M. Bataille, se sont réunis à Pervençères. Les paroles du préfet n'ayant pas été écoutées, la gendarmerie a dissipé les rassemblements et opéré quelques arrestations. Le travail a repris sur toute la ligne, sauf sur deux points. Des détachements d'infanterie sont installés dans des baraques, et la Compagnie de Paris à Lyon demande l'établissement à poste fixe de brigades de gendarmerie.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

S. Exc. le maréchal ministre de la guerre vient d'adresser la circulaire suivante aux autorités civiles et militaires de l'Empire :

« Messieurs,

Vous recevrez prochainement une instruction générale concernant les engagements volontaires; mais, en attendant, je crois devoir rectifier une erreur qui m'a été signalée au sujet du décret du 10 juillet 1848.

Ce décret n'a aucunement été abrogé par la loi du 1<sup>er</sup> février 1868, et par conséquent les engagements doivent continuer à être reçus dès l'âge de dix-sept ans.

Je vous invite à donner des instructions en conséquence, chacun en ce qui vous concerne. »

Le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics a adressé aux préfets la circulaire suivante :

« Monsieur le préfet,

À différentes époques, une sorte d'épizootie très-meurtrière s'est déclarée dans plusieurs parties de la France sur les animaux de basse-cour, et en a fait périr un grand nombre. Ses ravages ont été de temps à autre signalés à mon administration, et il ne paraît pas qu'on ait encore trouvé un remède bien efficace contre son développement.

lui dit précipitamment :

— L'Aigle-Noir des Sioux est sur la trace de la Face-pâle, cherchant à la faire sa prisonnière.

— Horreur ! il est peut-être déjà posté entre nous et le camp de mon père : merci ! merci ! bonne Waupee, je...

— Silence ! interrompit celle-ci en se baissant jusqu'à terre pour écouter ; la terre tremble sous les pieds des chevaux, mais ils sont loin encore. Que ma sœur Face-pâle courre rejoindre son peuple, et qu'elle ne s'en éloigne plus. L'œil de l'Aigle-Noir est perçant, ses pieds légers, son cœur ne connaît ni la pitié ni la crainte.

— Et vous Waupee ?

— Le Grand-Esprit me conduira. La pauvre Indienne a risqué sa vie pour vous sauver : vous ne l'oublierez pas...

Au même instant Waupee tressaillit comme si un serpent l'eût piquée, et, sans prononcer une parole, disparut dans le fourré.

Abandonnée à elle-même, Esther demeura immobile et incertaine pendant quelques secondes ; puis elle s'enfuit vers le camp avec la rapidité d'une biche effarouchée. Sentant ses jambes se dérober sous elle, elle s'arrêta un moment pour reprendre haleine, et, tout en écoutant avec terreur, se baissa pour prendre avec

« Cette impuissance des secours de la médecine ou de l'hygiène serait d'autant plus fâcheuse qu'il en résulte un préjudice considérable pour nos exploitations rurales, dans lesquelles la production de la volaille et des œufs constitue une spéculation très-lucrative.

On sait en effet tout l'intérêt économique qui s'attache à l'éducation des gallinacées, en raison des produits que lui demandent de plus en plus les besoins de l'alimentation publique et ceux du commerce d'exportation. Une maladie qui vient tarir les sources d'un revenu non moins assuré que facile à obtenir a donc le caractère d'un véritable fléau pour toute notre agriculture.

Je désirerais savoir, monsieur le préfet, si cette affection s'est manifestée dans votre département, si elle y exerce une grande mortalité, et si l'on a découvert un moyen hygiénique ou médical d'en arrêter les effets.

Recevez, etc. DE FORCADE. »

Samedi 21, à six heures du matin, le nommé Alexis Marie, charretier au service du sieur Dufois, descendait le boulevard du ravin de Pineau, en face de la ruelle Hoche Pie, à Cholet, conduisant un tombereau, chargé de déblais, attelé d'un cheval, lorsqu'il aperçut sur sa droite un individu qui se tenait debout; puis aussitôt une commotion se produisit à son véhicule ; il se retourna et vit ce même individu qui avait la tête broyée et dont la cervelle s'était répandue sur le sol. La mort avait été instantanée.

La position du cadavre prouve que cet individu s'est jeté volontairement sous la roue de droite; mais on ignore pourquoi ce malheureux, encore inconnu, et qui, dit-on, se livrait à la mendicité, a mis fin à ses jours d'une manière aussi tragique.

Le cadavre a été transporté à l'hospice de Cholet.

Le projet de loi concernant les chemins de fer, qui est en ce moment à l'étude au conseil d'Etat, accorde une subvention de 1,500,000 fr. au chemin de fer de Saint-Nazaire au Croisic.

### PERCEPTION DE SAUMUR.

Les personnes qui acquittent leurs contributions en deux paiements, sont priées de solder le premier terme, échu en mars.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

## Dernières Nouvelles.

Berlin, 24 mars. — Dans un article consacré à la question italienne dans ses rapports avec la politique prussienne, la *Gazette de la Croix*, rappelant les avances faites récemment à la France par le général La Marmora, dit qu'en présence d'un système politique tendant à unir l'Autriche, la France et l'Italie dans une alliance contre la Prusse, l'intérêt

la main quelques gouttes d'eau dans le ruisseau.

Quand elle se releva pour fuir encore, les buissons s'ouvrirent avec fracas à côté d'elle, une forme sombre lui apparut : c'était l'Aigle-Noir des Sioux.

— Ugh ! fit la voix gutturale et contenue du sauvage.

En même temps il saisit dans ses bras rouges la jeune fille glacée d'effroi, et l'emporta comme eût fait d'une colombe l'oiseau dont il portait le nom.

### II. — UN NOBLE COEUR.

— Abel Cummings ! que faites-vous là mon bon garçon ? Venez un peu par ici.

Parlant ainsi, un homme âgé, de bonne tournure et de bonne humeur, sortit d'un vaste wagon qui lui avait servi de chambre à coucher.

— Ce que je fais, sir ? Je regarde si miss Esther apparaît là-bas. Elle est sortie ce matin, un peu imprudemment, je trouve.

— Vous pouvez vous occuper plus utilement qu'à suivre la capricieuse promenade d'une femme. Laissez-la courir; nous la verrons arriver tout-à-l'heure au grand galop. Pensons à tout mettre en ordre pour le départ.

— Mais, sir, il y a partout, dans ces bois des vagabonds Indiens; qui sait ce dont ils seraient capables envers la jeune fille ?

de la Prusse lui commande une attitude de réserve.

Constantinople, 24 mars. — La Porte a définitivement repoussé les demandes du Monténégro. Les délégués monténégrins partiront samedi.

Quelques nouvelles bandes, venant de Serbie, seraient entrées en Bulgarie, mais elles auraient été repoussées par les troupes et la population musulmane.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

Nous avons déjà parlé du tricot sans aiguille et si nous y revenons aujourd'hui, c'est afin de constater l'accueil qui lui a été fait dans notre ville par toutes les dames et les demoiselles. Les divers pensionnats ont également accueilli M<sup>me</sup> Avril avec empressement, et son mode de travail sera désormais un art utile en même qu'agréable ajouté à l'instruction d'une jeune fille.

M<sup>me</sup> Avril, qui était réclamée de tous côtés, pour répondre au désir des Dames de Saumur, vient d'ouvrir un cours, de 3 à 5 heures, maison Common, rue Saint-Jean, au premier.

M<sup>me</sup> Avril enseignera la manière de tricoter sans aiguille, le travail des fleurs artificielles d'après les modèles qui ont figuré à l'Exposition universelle de Paris et qui ont obtenu le premier prix. Enfin elle initiera les personnes qui le désireront à un nouveau procédé pour imiter les anciens vitraux d'église.

Personne ne voudra manquer l'occasion d'apprendre un art utile et agréable, et à des conditions qui le rendent à la portée de toutes les bourses.

### Sommaire de l'ILLUSTRATION, du 21 mars.

Texte : Le cardinal-prince Lucien Bonaparte. — Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Funérailles du roi Louis I<sup>er</sup>, de Bavière. — La Vengeance de Dieu, nouvelle, par M. Alfred Assollant (suite). — Les Théâtres. — Le chemin de fer du Pacifique (suite). — Publications de la semaine. — *Homère et l'Arioste*. — Revue mensuelle de la bourse et de la finance. — Le Corps Législatif (suite et fin). — M. Nogent Saint Laurent. — Les événements du Japon. — Inauguration du grand orgue de Notre-Dame.

Gravures : Son Eminence le cardinal-prince Lucien Bonaparte. — Munich : Funérailles du roi Louis I<sup>er</sup>, de Bavière : passage du cortège sur la place de l'Odéon ; — Service funèbre dans la basilique de Saint-Boniface ; — Scène devant la statue du roi, après la marche funèbre aux flambeaux. — Le chemin de fer du Pacifique (8 gravures). — M. Nogent Saint-Laurent. — Événements du Japon : Incendie du palais du prince Satsouma. — Paris : Inauguration du nouvel orgue de Notre-Dame. — Rébus.

Le numéro de cette semaine de *l'Univers illustré* n'est pas moins remarquable par la beauté de ses gravures que par l'intérêt et l'actualité des sujets qu'elles reproduisent. Nous devons citer parmi ces nombreux dessins : Mgr Bauer prêchant le carême à la Madeleine; l'Ouragan du 8 mars, à Paris; les Ruines du Château de la Meilleraye, qu'un procès criminel vient de rendre célèbres; le portrait de M<sup>e</sup> Lachaud, le principal avocat de ce drame judiciaire; le Palais du Taicoum du Japon; les Nouveaux Docks du port italien de la Spezia; la Statue de Cobden; la Première Frégate de la marine prussienne; la Prière du soir, magnifique page d'art, etc., etc. En tout, seize gravures, sans compter les échecs et le rébus. — *L'Univers illustré* offre pendant quelques jours encore à ses abonnés, comme PRIME ENTièrement GRATUITE, le GRAND ALBUM DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE, ouvrage d'une beauté exceptionnelle, imprimé sur papier vélin satiné, élégamment relié avec des fers spéciaux, et contenant cent cinquante magnifiques gravures par les meilleurs artistes de la France et de l'étranger. Il est important de se hâter, car il n'en reste plus qu'un petit nombre d'exemplaires, et d'ici à fort peu de temps l'administration de *l'Univers illustré* se trouvera dans l'impossibilité de satisfaire aux demandes des retardataires.

### BULLETIN FINANCIER.

L'annonce de l'emprunt de 440 millions est l'objectif sérieux à tout mouvement de hausse. C'est pour être prêts à tout événement que les gros spéculateurs sont acheteurs fermes contre des ventes à primes.

Le 3 p. 100 varie de 69.20 à 69.25, et l'Italien de 47.25 à 47.30.

Le Mobilier français se traite à 265. Le Mobilier espagnol conserve son prix; on attend avec anxiété le résultat des combinaisons qui s'élaborent en ce moment entre ce dernier et le chemin de fer du Nord de l'Espagne.

Les chemins de fer français sont fermes, et plus chers à terme qu'au comptant.

Les capitaux de placement continuent à se porter avec empressement sur les obligations de la Compagnie des Lits militaires à 526.25.

Les Mexicaines sont à 130.50. Le gouvernement du Mexique a publié un rapport d'après lequel il consacre 250,000 fr. par mois à racheter les bons de sa dette consolidée; il en excepte les deux emprunts souscrits en France.

C'est actuellement que doivent trouver place les réclamations des porteurs d'obligations, qui n'ont pas même le Mexique pour débiteur ni en espérance, ni en réalité. — L. Gérard.

### BOURSE DU 24 MARS.

3 p. 0/0 hausse 20 cent. — Fermé à 69 25.

4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 99 00.

### BOURSE DU 25 MARS.

3 p. 0/0 baisse 5 cent. — Fermé à 69 00.

4 1/2 p. 0/0 hausse 25 cent. — Fermé à 99 25.

P. GODET, propriétaire-gérant.

— Ils la mangeront peut-être ! reprit le père avec un franc éclat de rire.

Contrarié de cette réponse, le jeune homme se détournait vivement, et pendant une heure, oubliant ses craintes au milieu du tumulte des préparatifs. Cependant, plusieurs de ses compagnons partageaient ses inquiétudes, connaissant bien l'étourderie imprudente de la jeune fille, qui, jusque-là, avait été accoutumée à satisfaire ses moindres caprices.

Son père, lui-même, quoique indifférent en apparence, ne cessait de tourner ses regards dans la direction qu'avait prise Esther. Cette charmante enfant était la seule survivante d'une famille adorée : elle était le seul et dernier bonheur de son père qui, blessé au cœur par les morts successives de sa femme et de ses fils, cherchait dans le lointain Ouest, la solitude et son repos profond.

L'heure du dîner arriva ; la jeune fille ne reparut pas. Quelques instants s'écoulèrent dans une attente de plus en plus anxieuse ; bientôt chacun se sentit le cœur serré par le pressentiment d'une catastrophe inconnue. Tous les yeux se dirigèrent avec anxiété vers la prairie, mais sans y rien apercevoir : partout des arbres, des pelouses à perte de vue, quelques vautours dans l'air... mais nulle apparence d'une créature humaine : seule, une bande échevelée de chevaux sauvages se montra et

disparut comme un éclair, aux limites de l'horizon poudreux ; puis le désert reprit sa physionomie solitaire et inanimée.

Cet incident fugitif rappela le vieillard au souvenir de ce qu'il y avait à faire.

— Sillez vos meilleurs chevaux, enfants ! s'écria-t-il.

Cet ordre, prononcé d'une voix déchirante, fut exécuté avec une sorte d'emportement par les serviteurs inquiets.

— Abel Cummings ! conduisez-nous : c'est vous qui le dernier l'avez aperçue.

— Oui, sir !... je...

— Allons ! pas de paroles inutiles ! des actions promptes et énergiques ! Le salut de ma fille en dépend. Je promets cent dollars au premier qui m'apportera de ses nouvelles. A cheval, mes amis ! partons tous, excepté ceux qui restent pour la garde du camp.

Aussitôt l'enceinte fut reformée, les bestiaux enfermés, des sentinelles postées : chaque homme, en armes, se tint prêt à partir.

A ce moment on aperçut dans le lointain un point noir qui paraissait se mouvoir. Tout est significatif au désert : chacun songea que ce tourbillon à peine visible pouvait cacher des rôdeurs Indiens, à la fois larons et assassins.

(La suite au prochain numéro.)



Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE JACQUOT.

Aux termes d'un jugement rendu par le tribunal de commerce de Saumur, le 25 mars courant, le sieur Claude Jacquot, marchand bijoutier à Vannes (Morbihan), en ce moment résidant à Saumur, a été déclaré en état de faillite.

M. Lambert a été nommé juge-commissaire, et M. Poulet, avoué, syndic provisoire.

Le Greffier du Tribunal, TH. RAVENEAU.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE BELLEMÈRE.

Aux termes d'un jugement rendu par le tribunal de commerce de Saumur, le 25 mars courant, le sieur Jean Bellemère, marchand poissonnier à Doué la Fontaine, a été déclaré en état de faillite.

M. Laroche a été nommé juge-commissaire, et M. Guérin, syndic provisoire.

Le greffier du Tribunal, TH. RAVENEAU.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE ESPINASSE.

Aux termes d'un jugement rendu par le tribunal de commerce de Saumur, le 25 mars courant, le sieur Espinasse, marchand-colporteur à Epieds, a été déclaré en état de faillite.

M. Coutard a été nommé juge-commissaire, et M. Poulet, avoué, syndic provisoire.

Le Greffier du Tribunal, TH. RAVENEAU.

Etudes de M. CHEDEAU, avoué à Saumur, et de M. HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

VENTE

Aux enchères publiques

ET PAR LICITATION,

DES IMMEUBLES

Ci-après désignés,

Situés dans les communes de Cizay et du Coudray-Macouard, canton de Montreuil-Bellay.

L'adjudication aura lieu le lundi 15 avril 1868, à midi, à la mairie du Coudray-Macouard, par le ministère de M. HACAULT, notaire.

En exécution d'un jugement du tribunal de Saumur, en date du 18 janvier 1868, rendu contradictoirement entre :

M. Antoine Thibault fils, célibataire majeur, cultivateur, demeurant à Bron, commune du Coudray.

Demandeur à l'instance ayant M. Chedeau, pour avoué;

M. Louis Thibault, mineur émancipé, suivant la déclaration qui en a été faite devant M. le juge de paix du canton de Montreuil, le 2 avril 1867, demeurant chez son père ci-après nommé; — ayant pour curateur à son émancipation M. L. Chollet, entrepreneur de constructions, demeurant à Saumur, rue Verte;

M. Antoine Thibault père, cultivateur, demeurant audit lieu de Bron; celui-ci, le mineur Thibault et son curateur, défendeurs, ayant M. Labiche pour avoué;

Agissant les deux fils Thibault comme héritiers de leur mère, Jeanne Chollet, et Thibault père, à cause de la communauté légale de biens qui a existé entre lui et Jeanne Chollet, son épouse décédée;

Et aux conditions d'un cahier de charges dressé à cet effet par M. Hacaault, le 25 février 1868, enregistré, approuvé par les parties et déposé en son étude le même jour.

DÉSIGNATION DES BIENS.

§ 1. Commune de Cizay.

1° Un morceau de vigne, contenant 56 ares 65 centiares, en forme de bache, situé dans le clos de la Grande-Roche, joignant au nord

M. Goron et au levant une allée. Mise à prix. 1,000 »

§ 2. Commune du Coudray-Macouard.

Un morceau de terre, contenant 88 ares, situé aux Bruyères, joignant au nord Mahé et Boudairon, au levant les enfants Thibault, au couchant Mainguin et au midi les Communs de Bron. Mise à prix. 1,600 »

Un morceau de terre, contenant 27 ares 50 centiares, situé au Clos-Gaspy, joignant au nord un chemin, au levant Tenneguin, au midi Bazin, et au couchant Aubert. Mise à prix. 600 »

Un morceau de terre, contenant 27 ares 50 centiares, situé au Champ-Bastard, joignant au nord Rochet, au levant un chemin et au midi Davy. Mise à prix. 500 »

Un morceau de terre, contenant 5 ares 50 centiares, situé au canton de Belair, joignant au nord Aubert, au levant Bazin et au midi Boudairon. Mise à prix. 100 »

Un morceau de terre, contenant 8 ares 25 centiares, situé au Papau, joignant au nord Gagneux, au levant un chemin, au midi Mainguin et au couchant Chereau. Mise à prix. 180 »

Un morceau de vigne, contenant 6 ares 85 centiares, situé au Champ-de-la-Lande, joignant au nord M. Thibault, co-licitant, au levant un chemin, au midi et au couchant M. Chollet. Mise à prix. 120 »

Total des mises à prix. 4,100 »

Dressé à Saumur par l'avoué sousigné. CHEDEAU.

Enregistré à Saumur, le 24 mars 1868, folio , case . Reçu 1 franc dixièmes, 15 centimes. (119) Signé : PARISOT.

Etudes de M. BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, et de M. BAUDRY, notaire à Varennes-sous-Montsoreau.

VENTE

PAR LICITATION,

Et aux enchères publiques,

1° D'UNE MAISON Et ses dépendances,

Situées bourg de Varennes-sous-Montsoreau;

2° D'UN JARDIN De quatorze ares environ,

Situé aux Mietteries, près le bourg de Varennes;

3° D'un morceau de terre labourable, Situé même commune.

L'adjudication aura lieu en l'étude et par le ministère de M. BAUDRY, notaire à Varennes-sous-Montsoreau, commis à cet effet, le dimanche 19 avril 1868, à midi précis.

On fait savoir, qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties, par le tribunal civil de Saumur, le 5 mars 1868, enregistré, et à la requête de :

1° la dame Elisabeth Patouille, épouse d'abord assistée et autorisée du sieur André Adrien Rousseil, menuisier, et celui-ci pour assister et autoriser son épouse, demeurant ensemble à Mauzé; 2° M. Félix Ferdinand-Pascal Patouille, couvreur, demeurant à Surgères; 3° M<sup>me</sup> José-

phine Choquet, épouse assistée et autorisée de M. Alexis Roseau, boucher, demeurant à Varennes, et celui-ci pour assister et autoriser son épouse; 4° M. Noël-Stanislas Choquet, couvreur, demeurant à Varennes, agissant en qualité d'héritiers sous bénéfice d'inventaire seulement du sieur Pierre Pateau, en son vivant couvreur et marchand, à Varennes-sous-Montsoreau; poursuivants, comparant par M. Beaurepaire, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 8;

En présence de : 1° M<sup>me</sup> Joséphine Patouille, épouse du sieur Jean-Baptiste Hervé, marchand de chanvre et cafetier, avec lequel elle demeure à Varennes-sous-Montsoreau; et celui-ci, tant en son nom personnel que pour assister et autoriser la dite dame son épouse; 2° M<sup>me</sup> Marguerite Patouille, épouse de M. Maurice Meuray, couvreur, demeurant à Varennes, et celui-ci, tant en son nom personnel que pour assister et autoriser la dite dame son épouse; 3° La dame Hortense Collet, veuve du sieur Pierre Pateau, marchande, demeurant à Varennes-sous-Montsoreau; défendeurs, ayant pour avoué constitué M. Labiche;

Il sera, le dimanche 19 avril 1868, à midi précis, en l'étude et par le ministère de M. Baudry, notaire à Varennes-sous-Montsoreau, commis à cet effet, procédé à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés, savoir :

DÉSIGNATION.

1<sup>er</sup> LOT.

Une maison, située au bourg de Varennes; cette maison comprend : au rez-de-chaussée, trois chambres, dont une servant de magasin, les deux autres à cheminée; au premier étage, une chambre régnant sur une des chambres ci-dessus, un grand grenier régnant sur les deux autres; escalier en pierres en dehors du logement pour monter au premier étage, petite cour; le tout joignant au levant la place du Bourg, au midi, au couchant et au nord, Robert Hervé.

Mise à prix, trois mille francs, ci. 5,000 »

2<sup>e</sup> LOT.

Un morceau de terre, servant de jardin, où se trouve une petite maisonnette, le dit morceau de terre contenant environ 14 ares, situé aux Mietteries, commune de Varennes-sous-Montsoreau, et joignant au levant Guillot-Guespin, au midi une charrière d'exploitation, au couchant Lelièvre-Briandean, et au nord Lepec-Guillemet.

Mise à prix, neuf cents francs, ci. 900 »

3<sup>e</sup> LOT.

Un morceau de terre, situé au Champ-des-Iles, dite commune de Varennes, et dans lequel a été pratiqué une fouille par la commune; le dit morceau contenant environ 16 ares 50 centiares, et joignant au nord la route de la Motte au bourg, au levant la veuve Malecot, au midi Gauthais-Doday, et au couchant Mme Borien-Bienmont.

Mise à prix, quatre cents francs, ci. 400 »

Total des mises à prix : quatre mille trois cents francs, ci. 4,300 »

S'adresser, pour les renseignements :

1° A M. BAUDRY, notaire à Varennes sous Montsoreau, dépositaire du cahier des charges;

2° A M. BEAUREPAIRE, avoué pour-suivant la vente;

3° A M. LABICHE.

Dressé à Saumur, le 21 mars 1868.

BEAUREPAIRE,

Avoué-licencié.

Enregistré à Saumur le 25 mars 1868, folio 44, case 1<sup>re</sup>. Reçu 1 franc 15 centimes, décime et demi compris. (112) Signé : PARISOT.

Etude de M. LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

Une Maison, à Saumur, rue de Fenet, n° 94.

Une petite Maison avec pressoir et servitudes, au Pont-Fouchard, près l'ancienne route de Doué.

Un Clos de vigne, au Vau-Langlais, commune de Bagneux, contenant 22 ares, avec maisonnette.

Un Morceau de vigne, au Vau-Langlais, contenant 16 ares. S'adresser audit notaire, ou à M<sup>me</sup> BERTHELOT, à Saumur. (85)

Etude de M. MATHIEU, notaire à Airvault (Deux-Sèvres).

VENTE PAR ADJUDICATION PUBLIQUE

Par le ministère de M. MATHIEU, notaire à Airvault (Deux-Sèvres), et M. RICHARD, notaire à Saint-Jouin les Marnes.

Le Mercredi 1<sup>er</sup> avril 1868, à midi, en l'étude à Airvault, dudit M. MATHIEU, DE LA BELLE

MINOTERIE DU CHATEAU

Située à Parthenay, sur la rivière le Thouet,

Consistant en une belle maison d'habitation, écurie, remise, grenier, servitudes, cour, jardin et un vaste bâtiment contenant le moulin.

Cette Minoterie, à six étages et complètement remontée à neuf, comprend six paires de meules et des blutoirs avec tous les ustensiles et appareils nécessaires. Il y est adjoint une scierie, une forge et un atelier de charpentier.

Elle est mise en mouvement par une belle chute d'eau et munie en outre d'une machine à vapeur de la force de 20 chevaux.

Cette Minoterie se trouve dans une magnifique position pour desservir toute la Gâtine, dont Parthenay est le centre, et est appelée, dans un avenir prochain, à profiter de la station à établir à Parthenay du chemin de fer projeté de Poitiers à Nantes.

Cette belle Usine pourrait facilement être transformée en filature, papeterie ou tout autre genre d'exploitation.

L'adjudication aura lieu sur une mise à prix de 45,000 fr., et sera prononcée même sur une seule enchère de 100 fr.

S'adresser, pour les renseignements, à MM.

1° Edouard BONNIN, propriétaire au Plessis-de-Geay; 2° Henry BONNIN, propriétaire à Faye-l'Abbesse; 3° François DILLAY, propriétaire à Argenton-le-Château; 4° M. MATHIEU, notaire à Airvault, dépositaire du cahier des charges; Et 5° M. RICHARD, notaire à Saint-Jouin-les Marnes. (98)

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE MAISON, sise à Saumur, rue Daillé, n° 9, occupée par M. Pinet-Brard, négociant en liquides; cette maison est très avantageuse pour le commerce en gros.

A VENDRE

OU A LOUER,

UNE MAISON, formant l'angle des rues Daillé et de la Fidélité, à Saumur.

A VENDRE

UNE MAISON, sise commune de Varrains, sur la grande route de Saumur à Saint-Cyr.

Dans cette maison, il y a une grande cave et un beau pressoir.

A VENDRE

Huit ares vingt-cinq centiares de terre environ, sur les Vernes, commune de Chacé, joignant d'un côté Florent Duveau, d'un autre côté François Pimot.

S'adresser, pour tous renseignements et traiter, à M. BODIN-COINDREAU, épicer, rue Saint-Nicolas, n° 27, à Saumur. (7)

JAMBONS ANGEVINS,

Très renommés par leur qualité,

2 fr. le kilogramme.

M. H. MOREAU, fabricant à Parçay (Maine-et-Loire), expédie toute quantité demandée contre remboursement. (91)

Etude de M. HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE

APRÈS FAILLITE.

Le samedi 28 mars 1868, à une heure, il sera procédé, par le ministère de M. Henri Plé, commissaire-priseur, sur la place de la Bilange à Saumur, à la vente publique aux enchères d'une jument blanche d'âge inconnu et d'un jeune mulet, dépendant de la faillite du sieur Pierre Espinasse, marchand, demeurant à Epieds, canton de Montreuil; à la requête de M. Poulet, avoué à Saumur, syndic de ladite faillite. On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

A LOUER

Présentement

Ou pour la Saint-Jean prochaine

UNE MAISON,

Située à Saumur, Grand'Rue, n° 5. S'adresser à M<sup>me</sup> LEFÈVRE. (116)

A LOUER

Pour la Saint-Jean,

UNE MAISON, située place du Roi-René, composée d'un grand salon, petit salon, salle à manger, six chambres à coucher et cabinets, vastes greniers, cuisine, buanderie, cave, serre-bois, pompe, cour et jardin.

S'adresser à M. LAROCHE, qui l'habite. (105)

ON DEMANDE un expéditionnaire.

S'adresser au Greffe du tribunal civil. (100)

LE BANDAGE A RÉGULATEUR

pour la guérison des hernies et descentes ne se trouve qu'à Paris, chez l'inventeur, HENRI BIONDETTI qui vient d'être honoré de sa 15<sup>e</sup> médaille à l'Exposition universelle de 1867. Élégance, légèreté et solidité. La vie est assurée par la parfaite contention de la hernie. Le bandage est du prix de 15, 25 et 36 francs, pour un seul côté, et le bandage à RÉGULATEUR est du prix de 75, 150 et 200 francs. On peut sans aucun déplacement se procurer un de ces bandages; il suffit pour cela d'indiquer : le contour du corps, le côté atteint, le volume à peu près de la hernie, les occupations journalières, et joindre un bon sur la poste du prix de l'appareil que l'on désire. — Nouveaux suspensoirs, bas élastiques et ceintures. Seule maison, HENRI BIONDETTI, Paris, rue Vivienne, 48, près du Boulevard.

Saumur, imp. de P. CODET.